

Un juge d'instruction et la directrice du greffe du TGI de Pontoise à la rencontre des élèves.

La justice expliquée aux jeunes du Lycée

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val d'Oise (CDAD) continue son cycle d'échanges auprès des jeunes du département et notamment avec le lycée. C'est dans ce cadre que la secrétaire générale du CDAD et Stéphane Billiet, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Pontoise, ont accueilli, au palais de justice, des jeunes du lycée Van-Gogh et se sont également rendu en salle de classe pour répondre à leurs interrogations.



Présentation de la justice par Stéphane Billiet, juge d'instruction du tribunal de grande instance de Pontoise, au lycée Van Gogh d'Ermont, en présence de Olivier Hullot, professeur d'Histoire-Géographie et d'enseignement moral et civique.

Stéphane Billiet, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Pontoise, s'était déjà rendu, l'année passée, auprès des élèves du Lycée.

En effet, la séquence de formation sur le fonctionnement de la justice dans le programme d'Enseignement Moral et Civique (EMC) permet de mettre en place un protocole d'échanges constructifs. Les élèves peuvent ainsi prendre conscience que le droit est partout et qu'il est indispensable à la cohésion sociale, clé de la paix civile.

Dans un premier temps, les lycéens sont invités à se rendre au palais de justice afin d'assister à des audiences correctionnelles, accompagnés de leur professeur.

Ainsi, cette année encore, Monsieur Hullot, professeur d'Histoire-Géographie du Lycée a accompagné ses élèves pendant près d'une semaine, afin que, chaque jour, une quinzaine de jeunes de ses deux classes de seconde puissent assister aux audiences dans de bonnes conditions.



Accueil devant le palais de justice des jeunes lycéens par Stéphane Billiet, juge d'instruction



Rappel des consignes de bonne tenue pendant les débats et première présentation de la justice

Accueillis par Stéphane Billiet, magistrat, et Fabienne Joson, directrice et secrétaire générale du CDAD, les lycéens d'Ermont ont assisté à des audiences correctionnelles à juge unique au cours de la semaine du 20 mars 2018.

Les infractions poursuivies lors de cette semaine étaient diversifiées : vols en réunion, vols avec violence, affaire de recel de bien provenant de vol en récidive, conduites de véhicule sans permis de conduire, dégradations de bien d'autrui, faits d'outrage à agent d'un exploitant de réseau de transport public et d'une personne dépositaire de l'autorité publique, faits d'abandon de famille, de non-paiement de pension alimentaire et de non représentation d'enfant.

Ces audiences ont donc mis en évidence les thèmes importants évoqués en enseignement moral et civique, à savoir non seulement le respect du bien d'autrui ; la complicité, la dénonciation et la récidive; le vol, le recel et les poursuites pénales mais aussi la famille et l'autorité parentale.

Les élèves ont également pris conscience de la solennité des lieux et du temps nécessaire à écouter les parties avant de prendre une décision.

Il était donc intéressant d'accueillir les professionnels du droit au lycée pour débriefer de ces audiences et répondre à toutes leurs interrogations.



Stéphane Billiet, juge d'instruction, a commencé sa présentation en rappelant les principes fondateurs de la justice française, notamment la séparation des pouvoirs mais aussi la présomption d'innocence, le principe du contradictoire, et le principe de proportionnalité des peines.

Ces propos introductifs ont immédiatement suscité des interrogations auprès des élèves, s'agissant notamment de la possibilité pour le président de la République de gracier les détenus. La proportionnalité des peines a également été largement explicitée. En effet, la question a été posée : que signifie adapter les peines à la personnalité de l'auteur ?

Après une présentation des différents degrés de juridiction (première instance, appel et cour de cassation), il a été nécessaire de rappeler la chaîne de la procédure pénale, la matière intéressant beaucoup les lycéens.

Les questions ont été nombreuses et diversifiées : Quelle est la différence entre la police et la gendarmerie ? Quelles sont les affaires dont le juge d'instruction est le plus souvent saisi ? Quel est le rôle du procureur de la République ?

La légitime défense a également été une question très approfondie. A quel moment la justice assimile-t-elle une réponse à une agression à de la vengeance ? Cette question de la légitime défense a été mise en perspective avec les affaires médiatiques relatives aux violences policières, sujet évoqué par de nombreux lycéens.

Enfin, des flyers de présentation des métiers des magistrats du siège et du parquet ainsi que les métiers du greffe, ont été distribués à chaque élève. L'occasion a été donnée à Stéphane Billiet de présenter la magistrature et à Fabienne Joson, directrice des services de greffe judiciaires, de présenter les métiers de direction du greffe et de greffier, garant et technicien de la procédure.



Cette présentation a permis d'élargir les perspectives des parcours professionnels et de montrer aux lycéens que tous les choix sont ouverts et qu'il est même possible de changer de métier en cours de vie.

Monsieur Billiet, aujourd'hui juge d'instruction, ayant lui-même exercé auparavant dans le corps de la police a indiqué les possibilités de changements en cours de vie professionnelle. Madame Joson, aujourd'hui directrice et secrétaire générale du Conseil départemental de l'accès au droit, a partagé auprès des lycéens son parcours scientifique et sa reconversion professionnelle. Ces expériences concrètes ont provoqué chez les élèves des étonnements mais une surprise agréable, certains

d'entre eux appréciant autant les mathématiques que le droit.

Les échanges ont également permis d'évoquer la déontologie des avocats, mais aussi plus curieusement la légitimité des magistrats. En effet, une élève, très intéressée par la profession, a tout de même posé la question de savoir si un magistrat de 25 ans n'était pas trop jeune pour exercer. L'occasion a ainsi été donnée de saluer les compétences juridiques des jeunes magistrats sortant de l'école, tout en portant à la connaissance des élèves les diverses voies d'accès à ce métier de responsabilité, permettant ainsi de croiser les connaissances juridiques pointues avec des compétences techniques et professionnelles pour des échanges toujours riches.

La matinée ne pouvait s'achever sans les questions sur le casier judiciaire, avec notamment des exemples concrets de situations susceptibles de donner lieu à des condamnations et donc à des inscriptions au casier judiciaire. Les conséquences du casier judiciaire sur l'accès à certains emplois n'ont pas manqué d'interpeller les lycéens...

Cet espace d'échanges entre les professionnels du droit à la rencontre des jeunes dans leur salle de classe a été un bon moment de partage et d'apprentissage.

Seule la sonnerie a interrompu les élèves du lycée dans la frénésie des questions, mettant ainsi fin à cette belle action de collaboration Education/Justice ... à renouveler.

D'après F. Joson, article du CDAD, intranet du TGI de Pontoise.

Une nouvelle fois, le lycée remercie chaleureusement le TGI de Pontoise et leurs représentants pour leur disponibilité et leur implication dans la mise en place de ce projet pédagogique :

Madame Joson, directrice du greffe du TGI de Pontoise ainsi que Monsieur Billiet, juge d'instruction.